

Invitation à une activité de formation continue

AMOY ASSOCIATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS D'YAMASKA

Titre : La migraine : points de vue des experts
concernant le diagnostic et les traitements
disponibles en première ligne

No d'activité : 97061

Date : jeudi le 20 novembre 2025

Lieu : Webinaire

Coordonnées : Inscription obligatoire
Contactez Maryse Bissonnette, adjointe formation médicale continue
Tél. 450 991-1256 // formation@amoy.ca

Objectifs

- À l'issue de ce programme, les participants seront en mesure
- Expliquer la physiopathologie de la migraine et de différencier cette dernière des autres formes de céphalées
 - Renseigner les patients sur les modifications à apporter à leur mode de vie pour réduire les déclencheurs environnementaux et améliorer la prise en charge de leurs migraines
 - Choisir des traitements ponctuels adéquats pour la prise en charge de la migraine, d'après les lignes directrices
 - Déterminer dans quels cas et à quel moment instaurer un traitement préventif de la migraine

Président de séance : Dr Francis Graveline

Horaire

2025-11-20	12:00	13:00	Conférence	CEM-299 La migraine : points de vue des experts concernant le diagnostic et les traitements disponibles en première ligne	Dre Emmanuelle Lapointe, neurologue
------------	-------	-------	------------	---	-------------------------------------

L'Association des médecins omnipraticiens de Yamaska, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure (s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>